

L'ordination des femmes dans l'Église Néo-Apostolique International Congo Sud-Est : fondements bibliques, évolution doctrinale et enjeux théologiques contemporains

***BETU BAKATUAMBA François, **NGALULA NKITA BUNGI Aimée, #AKIM LABEL SARIVE**

**Prêtre à l'Eglise Néo-Apostolique.*

Licencié en Sociologie de l'Université de Kananga/RDC.

Chef de travaux à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Demba (ISDR/DEMBA).

Doctorant à l'Université de Lubumbashi, Faculté de Sciences Sociales, Politique et Administrative. Département de Sociologie.

***Coordonnatrice adjointe de l'enseignement des enfants en RDC/Congo-Sud-Est de l'Eglise Néo-Apostolique.*

Chef de Travaux à L'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kananga (ISTM-KANANGA).

Doctorante à L'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa (ISTM-KINSHASA).

#Prêtre à l'Eglise Néo-Apostolique.

Master en Gestion des Entreprises et Ingénierie Financière.

Chef de Travaux à l'Université de Lubumbashi

The Ordination of Women in the New Apostolic Church International, South-East Congo: Biblical Foundations, Doctrinal Evolution, and Contemporary Theological Issues

***BETU BAKATUAMBA François, **NGALULA NKITA BUNGI Aimée, #AKIM LABEL SARIVE**

**Priest in the New Apostolic Church.*

Bachelor's Degree in Sociology, University of Kananga, Democratic Republic of the Congo (DRC).

Senior Lecturer at the Higher Institute of Rural Development of Demba (ISDR/DEMBA).

PhD Candidate, Faculty of Social, Political and Administrative Sciences, Department of Sociology, University of Lubumbashi.

***Deputy Coordinator of Children's Education in the New Apostolic Church, Democratic Republic of the Congo (South-East Congo).*

Senior Lecturer at the Higher Institute of Medical Techniques of Kananga (ISTM-KANANGA).

PhD Candidate at the Higher Institute of Medical Techniques of Kinshasa (ISTM-KINSHASA).

#Priest in the New Apostolic Church.

Master's Degree in Business Management and Financial Engineering.

Senior Lecturer at the University of Lubumbashi.

DOI:10.37648/ijrssh.v16i04.001

¹ Received: 05 August 2026; Accepted: 21 September 2026 ; Published: 03 October 2026

¹ How to cite the article: Francois B.B., Aimee N.N.B., Sarive A.L.; (October, 2026); The Ordination of Women in the New Apostolic Church International, South-East Congo: Biblical Foundations, Doctrinal Evolution, and Contemporary Theological Issues; *International Journal of Research in Social Sciences and Humanities*; Vol 16, Issue 4; 1-18, DOI: <http://doi.org/10.37648/ijrssh.v16i04.001>

Abstract

The ordination of women remains an important issue in contemporary theological, ecclesiological, and social debates. In Africa, where the Church occupies a central place in family and community life, this issue takes on particular significance, as women have long participated in the transmission of faith, Christian education, evangelization, and social activities. This article analyzes the position of the New Apostolic Church regarding the ordination of women, highlighting its biblical foundations, doctrinal development, and major theological implications. The study is based on a documentary and hermeneutical analysis of biblical texts and available doctrinal materials. It examines, in particular, Genesis 1:27, Galatians 3:28, the figures of Phoebe, Priscilla, and Junia, as well as biblical passages concerning women's prayer and prophecy. It also considers restrictive passages, notably 1 Timothy 2:11–12 and 1 Corinthians 14:34–35, in order to understand their interpretation in the contemporary context. The findings show that the current position of the New Apostolic Church is not based on an explicit biblical command prescribing the ordination of women, but rather on a comprehensive reading of Scripture combined with an evolving understanding of vocation and ministry. Since January 1, 2023, women have been eligible for ordination as deacons, priests, and apostles, subject to the recognition of their calling by the apostolate. This development opens new theological and ecclesiological perspectives for African Christian communities.

Resume

La question de l'ordination des femmes demeure un enjeu important dans les débats théologiques, ecclésiologiques et sociaux contemporains. En Afrique, où l'Église occupe une place centrale dans la vie familiale et communautaire, cette question prend une dimension particulière, car les femmes participent depuis longtemps à la transmission de la foi, à l'éducation chrétienne, à l'évangélisation et aux œuvres sociales. Le présent article analyse la position de l'Église néo-apostolique concernant l'ordination des femmes, en mettant en évidence ses fondements bibliques, son évolution doctrinale et ses principaux enjeux théologiques. L'étude repose sur une analyse documentaire et herméneutique des textes bibliques et des éléments doctrinaux disponibles. Elle examine notamment Genèse 1:27, Galates 3:28, les figures de Phœbé, Priscille et Junia, ainsi que les textes relatifs à la prière et à la prophétie féminines. Elle prend également en considération les passages restrictifs, notamment 1 Timothée 2:11-12 et 1 Corinthiens 14:34-35, afin de comprendre leur interprétation dans le contexte contemporain. Les résultats montrent que la position actuelle de l'Église néo-apostolique ne repose pas sur un commandement biblique explicite prescrivant l'ordination des femmes, mais sur une lecture globale des Écritures, associée à une compréhension évolutive de la vocation et du ministère. Depuis le 1er janvier 2023, les femmes peuvent être ordonnées diacres, prêtres et apôtres, sous réserve de la reconnaissance de leur appel par l'apostolat. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives théologiques et ecclésiologiques pour les communautés chrétiennes africaines.

INTRODUCTION

La question de la place de la femme dans les institutions religieuses demeure, depuis plusieurs décennies, au cœur de nombreux débats théologiques, sociaux et ecclésiologiques. Elle ne concerne pas seulement l'accès des femmes à certaines responsabilités au sein des communautés chrétiennes ; elle touche également à la manière dont les Églises comprennent la Bible, le ministère, l'autorité spirituelle et la dignité de la personne humaine. Dans de nombreuses sociétés africaines, où la religion occupe une place importante dans la vie quotidienne, familiale et communautaire, cette question prend une dimension particulière. L'Église n'est pas uniquement perçue comme un espace de prière : elle constitue aussi un lieu de formation, d'encadrement social, de transmission des valeurs et parfois même de régulation des rapports entre les hommes et les femmes. Ainsi, réfléchir à l'ordination des femmes revient également à interroger la manière dont les communautés chrétiennes africaines comprennent aujourd'hui leur héritage biblique et leur responsabilité dans une société en transformation.

La question de l'ordination des femmes est toutefois loin de faire l'unanimité dans le christianisme. Certaines traditions ecclésiales considèrent que le ministère ordonné doit demeurer réservé aux hommes, en

s'appuyant notamment sur certains passages du Nouveau Testament et sur la pratique historique de l'Église. D'autres, au contraire, estiment que l'ensemble du témoignage biblique permet de reconnaître aux femmes une vocation ministérielle pleine et entière. Cette diversité des positions montre que le débat ne peut être réduit à une simple opposition entre ceux qui respectent la Bible et ceux qui la rejettent. Il s'agit plutôt d'un problème d'interprétation, de tradition et de compréhension du ministère chrétien. Comme le souligne Elisabeth Schüssler Fiorenza, la présence et l'activité des femmes dans les premières communautés chrétiennes doivent être prises au sérieux lorsqu'on cherche à comprendre leur rôle dans l'histoire du christianisme. Cette perspective invite à dépasser certaines représentations traditionnelles qui ont parfois réduit les femmes à des rôles secondaires dans la vie ecclésiale.

Dans cette perspective, l'étude de l'ordination des femmes dans l'Église néo-apostolique présente un intérêt particulier. En effet, l'Église néo-apostolique a adopté une évolution importante de sa position en permettant, depuis le 1er janvier 2023, l'ordination des femmes aux trois niveaux de ministère que sont le diaconat, le ministère sacerdotal et l'apostolat. Cette décision ne signifie cependant pas que toute femme est automatiquement appelée au ministère. Selon la position présentée dans le document de référence, l'ordination demeure liée à l'appel de Dieu et à sa reconnaissance par l'apostolat. Cette précision est essentielle, car elle montre que l'évolution de la position de l'Église ne constitue pas simplement une modification administrative de ses règles internes. Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur la vocation, le ministère et l'interprétation des Écritures.

Dans les sociétés africaines, cette évolution mérite une attention particulière. L'Afrique contemporaine connaît en effet des transformations profondes dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes. Les femmes participent de plus en plus activement à la vie économique, politique, éducative, associative et communautaire. Dans les Églises également, elles sont nombreuses à assurer des responsabilités dans l'enseignement religieux, l'évangélisation, l'encadrement des jeunes, les œuvres sociales et les activités pastorales. Comme l'observe Mercy Amba Oduyoye, les expériences des femmes africaines doivent être intégrées dans la réflexion théologique, car la théologie ne peut être totalement détachée des réalités vécues par les communautés auxquelles elle s'adresse. Cette approche permet de considérer la question de l'ordination non seulement à partir de textes abstraits, mais également à partir de la réalité quotidienne des communautés chrétiennes africaines.

Sur le plan biblique, l'un des fondements avancés par l'Église néo-apostolique repose sur l'idée que l'homme et la femme possèdent une même dignité devant Dieu. Le récit de la création affirme que l'être humain est créé à l'image de Dieu et précise que Dieu créa l'homme et la femme. Le document étudié présente ce passage comme l'un des fondements de la position de l'Église en faveur de l'ordination féminine. À cette conception s'ajoute l'observation du rôle joué par plusieurs femmes dans l'Église primitive. Phœbé est présentée dans l'épître aux Romains comme une servante de l'Église de Cenchrées ; Priscille apparaît comme une collaboratrice de Paul ; et Junia est mentionnée en Romains 16:7 parmi les personnes remarquées « parmi les apôtres ». Ces témoignages constituent un élément important dans l'analyse de la place des femmes au sein des premières communautés chrétiennes.

Cependant, une analyse scientifique de cette question doit également prendre en considération les textes bibliques qui ont traditionnellement été mobilisés pour limiter l'exercice de l'autorité religieuse par les femmes. C'est notamment le cas de 1 Timothée 2:11-12, où l'apôtre Paul écrit sur l'enseignement et l'autorité de la femme, ainsi que de 1 Corinthiens 14:34-35, souvent invoqué dans les débats concernant la prise de parole des femmes dans l'assemblée. Le document de référence reconnaît l'existence de ces passages restrictifs, mais précise que l'Église néo-apostolique ne les considère pas comme établissant une interdiction générale et absolue du ministère féminin. Elle privilégie une interprétation tenant compte de leur contexte et de l'ensemble du témoignage biblique. Cette approche rejoint les débats plus larges de l'herméneutique chrétienne sur la nécessité de replacer les textes bibliques dans leur contexte historique, culturel et théologique.

La question de l'interprétation devient alors centrale. Comme l'explique Anthony C. Thiselton, l'interprétation théologique ne consiste pas simplement à répéter littéralement les textes ; elle implique également de rechercher leur signification dans leur contexte et dans la communauté qui les reçoit.³ Dans le cas de l'ordination des femmes, cette démarche permet de comprendre pourquoi certains passages bibliques sont interprétés différemment selon les traditions chrétiennes. De même, N. T. Wright montre, dans ses travaux sur les premières communautés

chrétiennes, que la compréhension des rôles exercés dans l'Église primitive nécessite une lecture attentive du contexte historique et du développement des premières communautés.

L'intérêt scientifique de cette étude réside donc dans l'analyse de la manière dont l'Église néo-apostolique articule les textes bibliques, sa tradition doctrinale et sa conception du ministère pour parvenir à une position favorable à l'ordination des femmes. Il convient notamment de comprendre pourquoi l'Église considère que la Bible ne fournit pas un verset prescrivant explicitement l'ordination d'une femme comme prêtre ou apôtre, tout en estimant que l'ensemble des données bibliques ne permet pas non plus d'établir une interdiction absolue. Le document souligne précisément que la position actuelle de l'Église résulte d'une interprétation globale des données bibliques, de sa compréhension du ministère et de l'autorité apostolique.

Dès lors, la présente étude se propose d'analyser les fondements bibliques, théologiques et doctrinaux de l'ordination des femmes dans l'Église néo-apostolique. Elle cherche à répondre à la question suivante : comment l'Église néo-apostolique justifie-t-elle l'ordination des femmes au regard des données bibliques et de sa compréhension du ministère chrétien ? L'hypothèse retenue est que cette évolution doctrinale ne repose pas sur l'existence d'un commandement biblique explicite relatif à l'ordination des femmes, mais sur une lecture globale des Écritures, associant l'égalité de dignité de l'homme et de la femme, la reconnaissance de la participation des femmes dans l'Église primitive et une compréhension évolutive du ministère apostolique. L'étude s'appuiera principalement sur une analyse documentaire et herméneutique des textes bibliques et des éléments doctrinaux disponibles, afin de mettre en évidence les continuités, les évolutions et les enjeux théologiques de cette nouvelle orientation de l'Église néo-apostolique.

I. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

L'étude de l'ordination des femmes dans l'Église néo-apostolique nécessite, avant toute analyse des textes bibliques et de l'évolution doctrinale, une clarification des principaux concepts qui structurent la réflexion. En effet, dans une question aussi sensible que celle du ministère féminin, les mots « ordination », « ministère », « apostolat », « égalité » ou encore « interprétation biblique » ne renvoient pas simplement à des notions abstraites. Ils traduisent une certaine manière de comprendre la vocation chrétienne, l'organisation de l'Église et la place de chaque croyant dans la communauté. Dans le contexte africain, cette clarification est d'autant plus importante que la religion demeure profondément liée à la vie communautaire, aux rapports sociaux et aux représentations culturelles de l'autorité.

1. Clarification des concepts

1.1. Le concept d'ordination

L'ordination peut être comprise comme l'acte ecclésial par lequel une personne est officiellement reconnue et consacrée pour exercer un ministère déterminé au sein de l'Église. Elle ne constitue donc pas uniquement une nomination administrative. Elle possède une dimension spirituelle, communautaire et institutionnelle. Dans la conception présentée par l'Église néo-apostolique, l'ordination est accomplie par les apôtres, par l'imposition des mains et la prière. Cette conception montre que l'ordination est intimement liée à la reconnaissance d'un appel au ministère et à l'autorité de l'institution ecclésiale.

Dans cette perspective, l'ordination des femmes pose une question fondamentale : une femme peut-elle être reconnue comme appelée par Dieu et recevoir, au même titre qu'un homme, l'autorité nécessaire à l'exercice d'un ministère ordonné ? La réponse apportée par l'Église néo-apostolique est aujourd'hui affirmative. Depuis le 1er janvier 2023, les femmes peuvent être ordonnées comme diacres, prêtres et apôtres. Toutefois, cette possibilité ne signifie pas que l'ordination devient automatique. Le document de référence précise que l'appel demeure attribué à Dieu et que l'apostolat est chargé de reconnaître cet appel.

Cette distinction entre possibilité d'ordination et vocation au ministère est essentielle. Elle permet d'éviter de comprendre la décision de l'Église comme une simple politique de représentation des femmes. Il s'agit plutôt d'une évolution dans la manière dont l'Église reconnaît la vocation ministérielle. Dans une communauté africaine où la

fonction religieuse est souvent considérée comme une responsabilité envers Dieu et envers la communauté, cette distinction revêt une importance particulière.

1.2. Le ministère religieux

Le ministère désigne, dans le langage chrétien, un service accompli au sein de l'Église en réponse à une vocation et pour le bien de la communauté. Il ne devrait donc pas être compris uniquement comme une position d'autorité. Le terme renvoie également au service, à la responsabilité pastorale, à l'enseignement et à l'accompagnement spirituel des fidèles.

Cette dimension du service est particulièrement importante lorsqu'on aborde la question du ministère féminin. Pendant longtemps, dans différentes sociétés, y compris africaines, les responsabilités sociales ont été réparties selon des rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes. Or, l'évolution des sociétés africaines a progressivement conduit à une participation plus importante des femmes dans l'éducation, les associations, les institutions publiques, les organisations communautaires et les espaces religieux.

Mercy Amba Oduyoye insiste précisément sur la nécessité de prendre en compte l'expérience concrète des femmes africaines dans la réflexion théologique. Pour elle, une théologie enracinée dans le contexte africain ne peut ignorer les réalités vécues par les femmes au sein de leurs familles, de leurs communautés et de leurs Églises.¹ Cette perspective permet de comprendre que la question de l'ordination féminine ne concerne pas seulement une fonction ecclésiastique : elle interroge aussi la manière dont une communauté chrétienne reconnaît les capacités, les dons et la vocation de ses membres.

1.3. Le ministère apostolique

Le ministère apostolique occupe une place particulière dans la compréhension néo-apostolique du ministère. L'apôtre n'est pas simplement considéré comme un responsable administratif ; son ministère participe à la direction et à l'édification de l'Église. Le document étudié rappelle que l'ordination relève exclusivement des apôtres et qu'elle est accomplie par l'imposition des mains et la prière.

La possibilité pour les femmes d'accéder également au ministère apostolique constitue donc une évolution significative de la position de l'Église. Elle conduit à réexaminer les arguments traditionnellement fondés sur le fait que Jésus avait choisi douze hommes comme apôtres. Selon l'analyse présentée dans le document, le choix des Douze ne suffit pas à établir une règle éternelle excluant les femmes du ministère apostolique. Le document souligne notamment que l'évolution historique du ministère apostolique, avec notamment la figure de Paul, montre que le ministère ne peut être réduit à une reproduction littérale du groupe des Douze.

Cette question rejoint les travaux d'Elisabeth Schüssler Fiorenza, qui ont contribué à attirer l'attention sur la participation des femmes aux premières communautés chrétiennes. Son approche permet de réexaminer les représentations selon lesquelles les femmes auraient toujours été uniquement destinées à des fonctions secondaires dans l'Église primitive.²

1.4. La dignité et l'égalité entre l'homme et la femme

L'égalité constitue l'un des concepts fondamentaux permettant de comprendre la position actuelle de l'Église néo-apostolique. Cette égalité ne signifie pas nécessairement que l'homme et la femme sont identiques dans toutes leurs caractéristiques ou leurs expériences. Elle signifie plutôt qu'ils possèdent une même dignité devant Dieu.

Le document étudié rattache directement cette conception à Genèse 1:27 : l'homme et la femme sont tous deux créés à l'image de Dieu. L'ENA considère ce principe comme l'un des fondements de sa décision concernant l'ordination des femmes. Dans cette logique, la différence sexuelle ne devrait pas être considérée, à elle seule, comme une justification suffisante pour exclure une personne d'un ministère.

La réflexion de Paul sur l'égalité en Christ, notamment dans Galates 3:28, ouvre également une perspective théologique importante. Dans les communautés chrétiennes africaines, cette question peut être mise en relation avec

les transformations progressives de la condition sociale des femmes. L'enjeu consiste alors à déterminer jusqu'où le principe de l'égalité spirituelle peut produire des conséquences dans l'organisation concrète de l'Église.

1.5. L'interprétation biblique

Enfin, l'interprétation biblique constitue le concept transversal de toute cette étude. La Bible contient à la fois des passages qui témoignent de l'activité des femmes dans les premières communautés chrétiennes et d'autres textes qui ont historiquement été interprétés comme limitant leur enseignement ou leur autorité. Le document mentionne notamment 1 Timothée 2:11-12 et 1 Corinthiens 14:34-35 parmi les passages traditionnellement invoqués contre le ministère féminin.

L'enjeu n'est donc pas de sélectionner uniquement les versets favorables à l'ordination des femmes, mais d'examiner l'ensemble du témoignage biblique. Anthony C. Thiselton montre que l'herméneutique implique une attention particulière au contexte, au langage, à l'histoire et à la manière dont un texte est reçu par une communauté.³ Cette approche est particulièrement pertinente pour le présent sujet, puisque l'ENA affirme elle-même que la Bible ne contient pas de verset disant explicitement qu'une femme peut être ordonnée prêtre ou apôtre. Sa position résulte plutôt d'une interprétation globale des données bibliques et de sa compréhension du ministère.

2. Cadre théorique

2.1. La théorie de l'herméneutique biblique

L'herméneutique biblique constitue le premier cadre théorique mobilisé dans cette recherche. Elle permet d'analyser comment les textes bibliques sont compris, contextualisés et appliqués à une réalité ecclésiale contemporaine. Dans le cas de l'ordination des femmes, elle permet notamment de mettre en dialogue les passages favorables à la participation féminine et les textes qui semblent limiter cette participation.

Cette approche évite une lecture purement littérale qui isolerait un verset de son contexte. Elle invite plutôt à considérer le texte dans son environnement historique et dans l'ensemble du témoignage biblique. N. T. Wright souligne l'importance de replacer les textes du Nouveau Testament dans le monde historique et religieux dans lequel les premières communautés chrétiennes se sont développées.⁴ Cette perspective est utile pour comprendre les différentes fonctions exercées par les femmes dans les premières communautés chrétiennes et pour examiner l'évolution de la compréhension du ministère.

2.2. L'approche historico-critique

L'approche historico-critique permet, pour sa part, d'interroger les circonstances historiques dans lesquelles les textes bibliques ont été produits. Elle conduit à se demander à quels problèmes les auteurs bibliques répondaient, quelles étaient les pratiques des premières communautés et quelles réalités sociales pouvaient influencer certaines prescriptions.

Une telle démarche ne vise pas à affaiblir l'autorité de la Bible. Elle cherche plutôt à mieux comprendre son message en évitant de transposer mécaniquement des prescriptions anciennes dans des contextes contemporains sans tenir compte des différences historiques et culturelles.

Ainsi, le cadre conceptuel et théorique retenu permet de comprendre que le débat sur l'ordination des femmes se situe au croisement de plusieurs dimensions : la vocation, le ministère, l'autorité apostolique, la dignité humaine, la tradition ecclésiale et l'interprétation des Écritures. L'intérêt de l'approche est précisément de ne pas isoler l'une de ces dimensions des autres. Dans le cas de l'Église néo-apostolique, la décision favorable à l'ordination féminine apparaît, selon le document étudié, comme le résultat d'une lecture globale de la Bible et d'une compréhension particulière de l'évolution du ministère chrétien.

II. FONDEMENTS BIBLIQUES DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AU MINISTÈRE

La question de la participation des femmes au ministère chrétien ne peut être examinée sérieusement sans revenir aux fondements bibliques sur lesquels repose la compréhension de la vocation et du service dans l'Église. Dans le cas de l'Église néo-apostolique, cette analyse est particulièrement importante puisque sa position actuelle en faveur de l'ordination des femmes s'appuie sur une lecture globale des Écritures plutôt que sur l'existence d'un passage biblique prescrivant explicitement l'ordination féminine. Le document de référence précise d'ailleurs que la Bible ne dit pas directement qu'une femme peut être ordonnée prêtre ou apôtre, mais que l'Église est parvenue à cette compréhension à partir d'une analyse théologique et biblique d'ensemble.

Dans cette perspective, l'étude des fondements bibliques doit partir d'un principe essentiel : la femme n'apparaît pas dans la Bible uniquement comme bénéficiaire de l'action religieuse des hommes. Plusieurs récits bibliques témoignent de sa participation active à la vie spirituelle, à la mission et à l'édification des communautés. Cette observation prend une résonance particulière dans le contexte africain où les femmes jouent quotidiennement un rôle considérable dans la transmission de la foi, l'éducation des enfants, les activités communautaires, les œuvres sociales et la vie des Églises. Comme le montre Mercy Amba Oduyoye, l'expérience religieuse des femmes africaines constitue un élément important pour penser une théologie attentive aux réalités concrètes des communautés.¹ La réflexion sur le ministère féminin ne peut donc être détachée des réalités vécues par les croyantes elles-mêmes.

1. L'égalité fondamentale entre l'homme et la femme

1.1. Genèse 1:27 : la création à l'image de Dieu

Le premier fondement biblique mobilisé dans la réflexion de l'Église néo-apostolique est celui de la création de l'être humain à l'image de Dieu. Genèse 1:27 affirme que Dieu créa l'être humain à son image et qu'il créa « homme et femme ». Le document étudié présente précisément ce passage comme l'un des fondements de la position de l'ENA concernant l'égalité de dignité entre l'homme et la femme.

Ce texte possède une portée théologique importante. Il signifie que la dignité fondamentale de la personne humaine ne dépend pas de son sexe. Avant même de parler de fonction, de responsabilité ou d'autorité dans la communauté, l'homme et la femme partagent une même origine et une même dignité devant Dieu. Cette affirmation constitue un point de départ important pour comprendre la possibilité d'une participation féminine au ministère.

Il convient cependant de distinguer **égalité de dignité et identité des fonctions**. Le fait que l'homme et la femme soient également créés à l'image de Dieu ne signifie pas nécessairement que toutes les fonctions doivent être exercées de manière identique. La question posée par l'ordination féminine consiste plutôt à déterminer si le fait d'être une femme peut constituer, en lui-même, un obstacle théologique à l'exercice d'un ministère ordonné. Dans la compréhension actuelle de l'ENA, cet obstacle ne peut être établi de manière absolue.

Cette perspective rejoint la réflexion d'Elisabeth Schüssler Fiorenza, qui a montré l'importance de revisiter l'histoire des premières communautés chrétiennes afin de mieux comprendre la place réelle occupée par les femmes.² L'intérêt de cette démarche est de ne pas considérer les femmes comme des actrices marginales de l'histoire chrétienne, mais comme des participantes à la construction des premières communautés.

1.2. Galates 3:28 et l'unité en Christ

Le principe de l'égalité trouve également une expression significative dans Galates 3:28, où Paul affirme qu'en Christ il n'y a plus de distinction fondamentale entre Juif et Grec, esclave et homme libre, homme et femme. Ce passage est particulièrement important dans les débats théologiques relatifs à la place des femmes dans l'Église.

Il ne serait toutefois pas méthodologiquement prudent d'utiliser ce verset comme une preuve directe de l'ordination féminine. Le texte ne parle pas explicitement de l'ordination. Il établit plutôt une vérité fondamentale concernant la nouvelle identité des croyants en Christ. C'est donc à partir de ce principe général d'égalité qu'une réflexion peut être développée sur les différentes formes de participation à la vie ecclésiale.

Dans plusieurs communautés africaines, cette dimension prend une signification concrète. Les femmes sont souvent au cœur de la transmission de la foi au sein de la famille et de la communauté. Elles participent aux cultes, aux activités d'évangélisation, aux mouvements de jeunesse, aux œuvres caritatives et à l'encadrement des fidèles. La question théologique consiste alors à déterminer si cette participation doit demeurer limitée à certaines fonctions ou si elle peut également conduire à l'accès aux ministères ordonnés.

2. La participation des femmes dans l'Église primitive

2.1. Phœbé et le service de l'Église

L'épître aux Romains fournit plusieurs exemples importants de femmes engagées dans la vie des premières communautés chrétiennes. En Romains 16:1-2, Paul présente Phœbé comme une servante de l'Église de Cenchrées et recommande son accueil auprès de la communauté de Rome. Le document étudié retient précisément Phœbé comme l'une des figures permettant de montrer que les femmes n'étaient pas de simples membres passifs de l'Église primitive.

La présence de Phœbé est importante parce qu'elle montre que le service féminin était reconnu au sein de la communauté chrétienne primitive. Même si ce texte ne permet pas, à lui seul, de conclure directement à l'existence d'une ordination féminine au sens contemporain, il témoigne néanmoins d'une responsabilité féminine reconnue dans la communauté.

2.2. Priscille et l'enseignement chrétien

Priscille constitue une autre figure importante. Le document mentionne Romains 16:3-5 et Actes 18:24-26 pour montrer son implication dans l'œuvre missionnaire et dans l'instruction chrétienne. Avec son mari Aquilas, elle participe à l'activité missionnaire et contribue à l'instruction d'Apollon.

Ce témoignage est particulièrement intéressant parce qu'il montre une femme participant à la transmission et à l'approfondissement de l'enseignement chrétien. Dans une lecture strictement restrictive du rôle féminin, un tel exemple pourrait sembler difficile à concilier avec l'idée d'une exclusion générale des femmes de toute activité d'enseignement.

Le cas de Priscille invite donc à considérer avec attention la diversité des fonctions exercées par les femmes dans les premières communautés chrétiennes. Il montre également que les réalités concrètes de l'Église primitive peuvent être plus nuancées que certaines représentations traditionnelles.

2.3. Junia et la question du ministère apostolique

La figure de Junia occupe une place particulièrement importante dans le débat. Romains 16:7 la mentionne parmi les personnes remarquées « parmi les apôtres ». Le document de référence présente ce passage comme un élément important de l'argumentation de l'ENA en faveur de la participation féminine au ministère.

La question de Junia a fait l'objet de nombreuses discussions dans les études bibliques. Elle est particulièrement intéressante parce qu'elle touche directement à la question de la présence d'une femme associée au vocabulaire apostolique. Sans transformer ce passage en preuve automatique de l'ordination contemporaine des femmes, il constitue néanmoins un élément du débat sur la place des femmes dans le mouvement chrétien primitif.

Elisabeth Schüssler Fiorenza a précisément insisté sur la nécessité de réexaminer les témoignages bibliques concernant les femmes afin de reconstruire une histoire plus complète des origines chrétiennes.³ Cette démarche permet d'éviter une lecture qui ne retiendrait que les figures masculines de la première génération chrétienne.

3. Les femmes et les dons spirituels

3.1. La prière et la prophétie

Un autre fondement important se trouve dans 1 Corinthiens 11:5, où Paul évoque la femme qui prie ou prophétise dans l'assemblée. Le document étudié souligne que ce passage témoigne d'une participation active des femmes au service divin.

Cette donnée est significative. Elle montre que la question de la participation féminine ne se limite pas à une présence silencieuse dans la communauté. La femme peut également prendre part à des activités spirituelles reconnues, notamment la prière et la prophétie. Il existe donc, dans le témoignage paulinien lui-même, une tension apparente entre certains passages restrictifs et d'autres passages reconnaissant une activité spirituelle féminine.

3.2. Joël 2:28-29 et Actes 2:17-18

Le livre de Joël annonce le déversement de l'Esprit sur les fils et les filles, tandis que le livre des Actes reprend cette prophétie dans le contexte de la Pentecôte. Le document place ces deux passages parmi les textes importants à étudier dans la réflexion sur la participation des femmes au ministère.

L'intérêt théologique de ces textes réside dans l'universalité du don de l'Esprit. La distinction entre homme et femme ne constitue pas, dans ces passages, une limite au don prophétique. Cette perspective peut être mise en relation avec l'idée selon laquelle les capacités spirituelles ne sont pas exclusivement réservées aux hommes.

Anthony C. Thiselton rappelle que l'interprétation d'un texte biblique exige de tenir ensemble son contexte, sa signification et sa réception dans la communauté croyante.⁴ Dans cette perspective, les textes relatifs aux dons spirituels peuvent contribuer à une compréhension plus large de la participation des femmes dans l'Église.

En définitive, les fondements bibliques examinés montrent que la question de l'ordination féminine ne peut être abordée à partir d'un seul verset. Les textes relatifs à la création, à l'égalité en Christ, à Phœbé, Priscille, Junia, à la prière et à la prophétie constituent un ensemble de données qui doivent être mises en relation. C'est précisément cette lecture globale qui correspond à la position présentée par l'Église néo-apostolique : elle considère que les Écritures ne contiennent pas une interdiction générale et absolue du ministère féminin et que les femmes ont effectivement participé à la vie et à la mission de l'Église primitive.

III. LES TEXTES BIBLIQUES RESTRICTIFS ET LEUR INTERPRÉTATION

L'étude des fondements bibliques de la participation des femmes au ministère ne serait pas complète si elle ne prenait pas également en considération les passages qui semblent limiter leur prise de parole, leur enseignement ou leur exercice de l'autorité dans l'Église. Une recherche scientifique ne peut retenir uniquement les textes qui confortent une position déjà établie. Elle doit aussi examiner les passages qui soulèvent des difficultés et chercher à comprendre pourquoi ils ont reçu des interprétations différentes au cours de l'histoire chrétienne. Dans le cas de l'Église néo-apostolique, cette démarche est particulièrement importante puisque sa position actuelle reconnaît l'existence de textes restrictifs, tout en considérant qu'ils ne constituent pas une interdiction générale et absolue du ministère féminin.

1. 1 Timothée 2:11-12

1.1. Présentation du texte

Le passage de 1 Timothée 2:11-12 constitue l'un des principaux textes invoqués dans les débats sur l'autorité des femmes dans l'Église. Il demande notamment à la femme d'apprendre dans le calme et affirme que l'auteur ne lui permet pas d'enseigner ni de prendre autorité sur l'homme. Le document de référence reconnaît explicitement que ce texte est fréquemment utilisé pour s'opposer à l'ordination des femmes.

Pris isolément, ce passage peut effectivement sembler établir une limitation claire du rôle des femmes dans l'enseignement et l'exercice de l'autorité ecclésiale. C'est pourquoi il a occupé une place importante dans l'histoire

de l'interprétation chrétienne. Cependant, une lecture scientifique exige de replacer le texte dans son contexte et de le confronter aux autres témoignages du Nouveau Testament concernant les femmes.

1.2. Interprétation traditionnelle et interprétation contextuelle

L'interprétation traditionnelle considère généralement que l'instruction de 1 Timothée 2:11-12 établit une distinction durable entre les responsabilités ministérielles des hommes et celles des femmes. Cette lecture a contribué, dans plusieurs traditions chrétiennes, à réserver aux hommes certaines fonctions d'enseignement et de direction.

D'autres approches insistent davantage sur le contexte historique et communautaire du texte. Elles cherchent notamment à comprendre les problèmes particuliers auxquels répondait l'auteur et la situation des communautés auxquelles la lettre était destinée. Ben Witherington III souligne, dans ses travaux sur les femmes dans le Nouveau Testament, que leur rôle dans les premières communautés chrétiennes doit être étudié à partir de l'ensemble des données disponibles et non à partir de quelques textes considérés séparément.¹

Cette démarche est importante pour l'analyse de la position néo-apostolique. Le document indique que l'ENA ne rejette pas le passage de 1 Timothée, mais estime que les textes restrictifs doivent être interprétés dans leur contexte et qu'ils ne suffisent pas à établir une interdiction générale du ministère féminin. L'Église met également en parallèle ces passages avec ceux où Paul reconnaît la participation des femmes à la prière, à la prophétie et à la mission chrétienne.

2. 1 Corinthiens 14:34-35

2.1. Le contenu du passage

Un autre texte fréquemment mobilisé dans le débat est 1 Corinthiens 14:34-35. Ce passage contient une instruction demandant aux femmes de garder le silence dans les assemblées. Il semble donc, à première lecture, entrer en tension avec 1 Corinthiens 11:5, où Paul évoque pourtant des femmes qui prient et prophétisent.

Cette apparente tension mérite une attention particulière. Une interprétation scientifique ne devrait pas éliminer l'un des deux passages pour conserver l'autre, mais chercher à comprendre comment ils peuvent être situés dans leur contexte respectif. Le document de référence identifie précisément 1 Corinthiens 14:34-35 comme un autre texte souvent invoqué contre la prise de parole des femmes.

Dans cette perspective, la question essentielle devient celle de la portée exacte de l'instruction. S'agit-il d'une interdiction générale et permanente de toute prise de parole féminine dans l'Église ou d'une prescription répondant à une situation particulière de la communauté de Corinthe ? La réponse dépend largement de la méthode herméneutique utilisée.

Craig S. Keener insiste sur l'importance du contexte social et culturel dans l'interprétation des textes bibliques relatifs aux femmes.² Une telle approche permet d'éviter une transposition mécanique de prescriptions anciennes dans des communautés contemporaines dont les réalités sociales sont différentes.

3. Genèse 3:16 et la question de l'autorité

Genèse 3:16 est également associé aux discussions sur les rapports entre l'homme et la femme. Le texte décrit, dans le contexte du récit de la chute, une relation marquée par la domination. Une difficulté importante consiste alors à déterminer si cette domination doit être considérée comme une prescription divine permanente ou comme une conséquence de la rupture introduite par le péché.

Cette distinction est théologiquement importante. Si la domination constitue une conséquence de la chute, elle ne peut automatiquement être transformée en modèle normatif pour l'organisation de toutes les relations humaines. Une lecture attentive doit donc distinguer ce que le texte décrit de ce qu'il prescrit.

Dans le contexte africain, cette question mérite une attention particulière. Les structures sociales traditionnelles ont souvent accordé aux hommes une position d'autorité plus importante dans la famille et dans la communauté. Toutefois, l'existence d'une tradition sociale ne suffit pas, à elle seule, à établir une règle théologique. Mercy Amba Oduyoye rappelle justement l'importance d'interroger les structures qui façonnent l'expérience des femmes africaines et de faire entendre leur propre expérience dans la réflexion chrétienne.³

Ainsi, l'examen des textes restrictifs montre que le débat sur l'ordination des femmes est avant tout un débat d'interprétation. Il existe des passages bibliques qui ont historiquement été compris comme limitant l'autorité féminine, mais leur portée doit être examinée en relation avec l'ensemble du témoignage biblique. L'Église néo-apostolique adopte précisément cette démarche lorsqu'elle affirme que les passages restrictifs ne suffisent pas à établir une interdiction générale du ministère féminin.

Cette conclusion rejoint, sur le plan herméneutique, l'idée développée par Gordon D. Fee selon laquelle l'interprétation responsable du Nouveau Testament nécessite de prendre en considération le contexte littéraire, historique et théologique de chaque passage.⁴ Le débat ne consiste donc pas simplement à opposer des versets « pour » ou « contre » l'ordination des femmes. Il consiste à déterminer comment ces différents témoignages peuvent être compris ensemble dans une réflexion cohérente sur le ministère chrétien.

IV. L'ÉVOLUTION DOCTRINALE DE L'ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE

L'évolution de la position de l'Église néo-apostolique concernant l'ordination des femmes constitue un changement important dans la compréhension contemporaine du ministère. Cette évolution ne doit cependant pas être comprise comme une rupture brutale avec la tradition de l'Église. Elle apparaît plutôt comme le résultat d'une réflexion progressive sur les fondements bibliques du ministère, sur la vocation et sur la manière dont l'autorité apostolique interprète les Écritures. Le document de référence précise que la position actuelle de l'ENA est favorable à l'ordination des femmes depuis le **1er janvier 2023**, celles-ci pouvant désormais être ordonnées aux trois niveaux de ministère : diacre, prêtre et apôtre.

1. La conception néo-apostolique du ministère

1.1. Le ministère comme appel divin

Dans la conception néo-apostolique présentée dans le document, le ministère ne doit pas être considéré comme une simple fonction obtenue par ambition personnelle ou par recherche de reconnaissance. Il est d'abord compris comme une vocation. L'Église affirme que c'est Dieu qui appelle et que l'apostolat reconnaît cet appel. Cette conception permet de comprendre pourquoi l'accès des femmes au ministère ne signifie pas que toutes les femmes doivent être ordonnées. La possibilité institutionnelle ne supprime donc pas le principe de la vocation.

Cette conception rejoint une compréhension classique du ministère chrétien selon laquelle l'autorité religieuse doit être orientée vers le service de la communauté. Dans cette perspective, l'ordination ne constitue pas une récompense sociale, mais une responsabilité spirituelle. Dans de nombreuses communautés africaines, cette dimension du service est particulièrement visible : le responsable religieux est attendu non seulement dans la prédication, mais également dans l'accompagnement des familles, la consolation des personnes éprouvées, l'éducation religieuse et la cohésion communautaire.

Pour Stanley J. Grenz, la compréhension chrétienne des responsabilités ecclésiales doit être replacée dans une vision communautaire de l'Église, où les dons reçus par les croyants sont orientés vers l'édification de l'ensemble de la communauté.¹ Cette approche permet de considérer le ministère moins comme un privilège que comme une responsabilité au service des fidèles.

1.2. Le rôle de l'apostolat

L'apostolat occupe une position centrale dans l'organisation néo-apostolique. Le document souligne que l'ordination est accomplie exclusivement par les apôtres, par imposition des mains et prière. L'apostolat joue ainsi un rôle déterminant dans la reconnaissance et la transmission du ministère.

Cette particularité explique également pourquoi la question de l'ordination des femmes ne peut être dissociée de l'autorité apostolique. La décision favorable à l'ordination féminine ne repose pas seulement sur l'initiative individuelle de femmes souhaitant accéder au ministère ; elle résulte d'une décision de l'institution religieuse après une réflexion sur les données bibliques et théologiques.

Dans cette perspective, la décision de l'ENA présente une double dimension. D'une part, elle reconnaît aux femmes la possibilité d'être appelées à des ministères ordonnés. D'autre part, elle maintient le rôle de l'apostolat dans la reconnaissance de cette vocation. L'évolution doctrinale s'effectue donc à l'intérieur de la structure ecclésiale existante.

2. La décision relative à l'ordination des femmes

2.1. La situation antérieure

Avant l'évolution récente, la question de l'accès des femmes aux ministères ordonnés se trouvait dans un cadre différent. La décision actuelle doit donc être comprise comme l'aboutissement d'un processus de réflexion doctrinale. Elle intervient dans un contexte chrétien mondial où la place des femmes dans les ministères fait depuis longtemps l'objet de débats théologiques.

L'intérêt de la position néo-apostolique réside dans le fait qu'elle ne présente pas la Bible comme fournissant une réponse simple et littérale à la question. Le document affirme explicitement qu'il n'existe pas de verset disant directement qu'une femme peut être ordonnée prêtre ou apôtre. L'évolution doctrinale repose donc sur une interprétation d'ensemble.

Cette démarche rappelle les travaux de James D. G. Dunn sur la diversité et le développement de la pensée chrétienne primitive : les pratiques et les structures des premières communautés doivent être étudiées dans leur développement historique plutôt que considérées comme des réalités entièrement figées.² Cette perspective permet d'aborder l'évolution doctrinale avec davantage de nuance.

2.2. La décision entrée en vigueur le 1er janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023 constitue une date importante dans l'évolution de l'Église néo-apostolique. À partir de cette date, les femmes peuvent être ordonnées aux trois niveaux de ministère mentionnés dans le document : diacre, prêtre et apôtre.

Cette décision marque une évolution significative dans la reconnaissance institutionnelle de la vocation féminine. Elle signifie que le sexe féminin n'est plus, en soi, considéré comme un obstacle absolu à l'accès aux ministères ordonnés dans cette Église. Elle doit néanmoins être comprise dans les limites précises établies par la doctrine néo-apostolique : l'ordination reste liée à la vocation et à sa reconnaissance par l'apostolat.

2.3. Les trois niveaux ministériels concernés

L'ouverture concerne donc les trois niveaux de ministère présentés dans le document :

- le diaconat, qui correspond à un ministère de service ;
- le ministère sacerdotal, qui comporte des responsabilités pastorales et liturgiques ;
- le ministère apostolique, qui occupe une position particulière dans la structure de l'Église néo-apostolique.

Cette évolution présente une portée particulière parce qu'elle ne se limite pas à certaines fonctions secondaires. Elle concerne également le niveau apostolique. Le document explique d'ailleurs que l'argument selon lequel Jésus aurait choisi uniquement des hommes parmi les Douze ne suffit pas, selon l'analyse de l'ENA, à établir une règle éternelle excluant les femmes de tout ministère apostolique.

2.4. Le caractère non automatique de l'ordination

Il convient enfin de souligner que l'ouverture du ministère aux femmes ne signifie pas une automaticité de l'ordination. Le principe de l'appel divin demeure central. L'Église considère que Dieu appelle au ministère et que l'apostolat reconnaît cet appel.

Cette précision permet d'éviter une lecture purement institutionnelle de la réforme. Il ne s'agit pas simplement d'établir une proportion entre hommes et femmes dans les responsabilités ecclésiales. Il s'agit plutôt de reconnaître que la vocation ministérielle peut également concerner des femmes.

Dans le contexte africain, cette évolution peut être mise en relation avec la transformation progressive de la participation des femmes à la vie communautaire. Comme le souligne Mercy Amba Oduyoye, la réflexion chrétienne africaine gagne à prendre en considération l'expérience réelle des femmes et leur contribution à la vie des communautés.³ La reconnaissance institutionnelle de leur vocation ministérielle peut ainsi être étudiée comme une évolution à la fois théologique et ecclésiologique.

En définitive, l'évolution doctrinale de l'Église néo-apostolique concernant l'ordination des femmes repose sur une articulation entre appel divin, interprétation biblique et autorité apostolique. Elle ne prétend pas trouver dans la Bible un commandement explicite autorisant l'ordination féminine ; elle considère plutôt que l'ensemble des données bibliques ne permet pas d'établir une exclusion absolue des femmes. Cette évolution traduit ainsi une relecture de la vocation et du ministère dans laquelle la femme peut désormais être reconnue, au même titre que l'homme, comme susceptible d'être appelée aux différents niveaux du ministère néo-apostolique.

V. DISCUSSION : ENJEUX THÉOLOGIQUES ET ECCLÉSIOLOGIQUES

L'évolution de la position de l'Église néo-apostolique concernant l'ordination des femmes ne constitue pas seulement une modification de la répartition des responsabilités au sein de l'Église. Elle soulève des questions plus profondes relatives à la tradition, à l'interprétation de la Bible, à l'autorité ecclésiale et à la compréhension même du ministère chrétien. Dans le contexte africain, ces questions prennent une résonance particulière, car l'Église demeure un espace important de transmission des valeurs, d'encadrement des familles et de construction de la vie communautaire. L'évolution observée dans l'ENA invite ainsi à réfléchir à la manière dont une communauté chrétienne peut rester attachée à son héritage tout en répondant aux réalités nouvelles de ses fidèles.

1. Entre tradition et évolution doctrinale

1.1. La fidélité à la tradition apostolique

La tradition occupe une place essentielle dans la vie des institutions religieuses. Elle assure la continuité entre les générations et permet à une communauté de conserver son identité. Dans l'Église néo-apostolique, la référence à l'apostolat constitue précisément un élément central de cette continuité. Toutefois, être fidèle à la tradition ne signifie pas nécessairement reproduire toutes les pratiques du passé de manière immuable. Une tradition vivante peut également être interprétée à la lumière de nouvelles questions auxquelles l'Église est confrontée.

La décision de l'ENA concernant l'ordination des femmes illustre cette tension entre continuité et évolution. L'Église maintient le principe selon lequel l'ordination est accomplie par les apôtres, par imposition des mains et prière, tout en reconnaissant désormais la possibilité pour les femmes d'accéder aux ministères de diacre, prêtre et apôtre. Il ne s'agit donc pas d'un abandon de la structure apostolique, mais d'une nouvelle compréhension de ceux et celles qui peuvent être appelés à y exercer un ministère.

Pour Yves Congar, la tradition chrétienne ne doit pas être comprise comme une simple répétition mécanique du passé ; elle est également un processus de transmission et d'actualisation de la foi.¹ Cette perspective permet de comprendre comment une Église peut conserver ses références fondamentales tout en faisant évoluer certaines de ses pratiques.

1.2. L'évolution de l'interprétation biblique

L'un des enjeux majeurs réside dans l'interprétation des Écritures. Comme nous l'avons montré précédemment, la Bible contient des passages qui témoignent de l'activité des femmes dans les premières communautés chrétiennes, mais également des textes qui semblent limiter leur enseignement ou leur autorité. La position actuelle de l'ENA repose précisément sur une lecture globale de ces différents témoignages plutôt que sur l'application isolée d'un seul passage.

Cette approche montre que l'interprétation biblique n'est pas une opération purement mécanique. Elle nécessite de tenir compte du contexte historique, du genre littéraire, de l'ensemble du message biblique et de la situation de la communauté qui lit le texte. Walter Brueggemann souligne l'importance d'une lecture de l'Écriture capable de prendre au sérieux à la fois le témoignage ancien et les réalités nouvelles auxquelles les communautés croyantes sont confrontées.

Dans les Églises africaines, cette question est particulièrement importante. Les communautés chrétiennes vivent dans des sociétés où les rapports entre hommes et femmes évoluent rapidement. L'interprétation biblique doit donc permettre un dialogue entre l'héritage reçu et les réalités contemporaines, sans abandonner pour autant les fondements de la foi.

2. Le rapport entre Bible et autorité ecclésiale

2.1. L'autorité des Écritures

La Bible constitue la référence fondamentale de la réflexion chrétienne sur le ministère. Cependant, le cas de l'ordination des femmes montre qu'un texte biblique ne produit pas toujours une seule interprétation. Le document de référence indique clairement qu'il n'existe pas de verset disant directement qu'une femme peut être ordonnée prêtre ou apôtre. La position de l'ENA résulte plutôt d'une analyse globale des données bibliques et de sa compréhension du ministère.

Cette précision est importante pour la discussion scientifique. Elle signifie que l'argumentation de l'ENA repose sur une interprétation théologique plutôt que sur une prescription biblique explicite. Le raisonnement part notamment de l'égalité de dignité de l'homme et de la femme, du rôle joué par certaines femmes dans l'Église primitive et de la reconnaissance de leurs dons spirituels.

2.2. Le rôle de l'apostolat dans l'interprétation

L'autorité apostolique occupe une place déterminante dans la conception néo-apostolique du ministère. Puisque l'ordination est accomplie par les apôtres, leur rôle ne se limite pas à transmettre une fonction ; ils participent également à la reconnaissance de l'appel ministériel.

La décision concernant les femmes doit donc être comprise dans ce cadre institutionnel. Elle montre que l'autorité ecclésiale peut procéder à une relecture de certaines questions sans nécessairement abandonner son organisation fondamentale. Dans cette perspective, la décision de 2023 apparaît comme une évolution interne à l'Église plutôt qu'une rupture avec son identité.

Cette relation entre Écriture et autorité ecclésiale est un enjeu classique de l'ecclésiologie. Avery Dulles rappelle que l'Église peut être comprise comme une communauté structurée autour de différentes formes d'autorité et

de transmission de la foi.³ Dans le cas étudié, l'autorité apostolique joue précisément un rôle d'interprétation et de discernement.

3. Les enjeux de l'ordination féminine

3.1. Les enjeux théologiques et ecclésiologiques

L'ordination des femmes conduit d'abord à repenser la compréhension du ministère. Si la vocation ministérielle est liée à l'appel de Dieu, la question devient celle de savoir sur quels critères l'Église reconnaît cet appel. L'évolution de l'ENA montre que le sexe féminin n'est plus considéré comme une exclusion absolue.

Sur le plan ecclésiologique, cette évolution transforme également la manière dont les responsabilités sont distribuées dans la communauté. Elle peut permettre aux femmes qui se sentent appelées au ministère de participer à l'exercice de responsabilités qui leur étaient auparavant fermées. Toutefois, l'étude du document ne permet pas encore d'évaluer concrètement les effets de cette réforme sur la vie quotidienne des communautés néo-apostoliques. Il conviendra donc de distinguer la décision doctrinale de ses effets pratiques, qui nécessiteraient une enquête empirique spécifique.

3.2. Les enjeux sociaux et pastoraux

Dans les sociétés africaines, la question possède également une dimension sociale. Les femmes constituent une force importante dans la vie des communautés chrétiennes. Elles sont présentes dans l'éducation religieuse, les activités sociales, la prière, l'accompagnement familial et l'évangélisation. Leur accès aux ministères ordonnés peut ainsi être étudié comme une nouvelle étape de leur participation institutionnelle.

La théologienne africaine Mercy Amba Oduyoye insiste sur la nécessité d'intégrer l'expérience des femmes africaines dans la réflexion théologique.⁴ Cette approche permet de ne pas traiter l'ordination féminine comme une question importée de débats occidentaux, mais de l'examiner également à partir des réalités vécues par les communautés africaines.

Ainsi, les enjeux de l'ordination féminine dépassent la seule question de savoir si une femme peut recevoir une ordination. Ils concernent également la compréhension de la vocation, la lecture de la Bible, l'autorité apostolique, la tradition ecclésiale et la participation des femmes à la vie communautaire. La décision de l'Église néo-apostolique, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, constitue à cet égard une évolution doctrinale importante : elle reconnaît désormais aux femmes la possibilité d'accéder aux trois niveaux de ministère, tout en maintenant le principe selon lequel l'ordination dépend de l'appel divin et de sa reconnaissance par l'apostolat.

VI. DISCUSSION DES RÉSULTATS

L'analyse menée dans cette étude permet de mettre en évidence un résultat central : la position actuelle de l'Église néo-apostolique sur l'ordination des femmes ne repose pas sur l'existence d'un commandement biblique explicite autorisant directement leur ordination. Elle résulte plutôt d'une lecture globale des Écritures, associée à une réflexion sur la vocation, les dons spirituels, le ministère et l'autorité apostolique. Le document de référence précise lui-même qu'aucun verset biblique ne dit directement qu'une femme peut être ordonnée prêtre ou apôtre. La position actuelle de l'ENA découle donc d'une interprétation théologique d'ensemble.

1. Une lecture globale des données bibliques

Le premier résultat de l'étude concerne la manière dont les textes bibliques sont mis en relation. D'un côté, plusieurs passages témoignent d'une participation active des femmes à la vie des premières communautés chrétiennes. Phœbé est présentée comme une servante de l'Église de Cenchrées, Priscille participe à l'œuvre missionnaire et à l'instruction d'Apollon, tandis que Junia est mentionnée en relation avec les apôtres. À cela s'ajoute 1 Corinthiens 11:5, qui reconnaît que des femmes prient et prophétisent.

D'un autre côté, certains textes, notamment 1 Timothée 2:11-12 et 1 Corinthiens 14:34-35, semblent introduire des restrictions concernant l'enseignement et la prise de parole des femmes. Le résultat important de l'analyse est donc que le témoignage biblique ne se présente pas sous une forme totalement uniforme lorsqu'il est appliqué à la question contemporaine du ministère féminin.

Cette constatation rejoint l'approche de Gordon D. Fee, pour qui l'interprétation des textes pauliniens doit tenir compte de leur contexte littéraire, historique et communautaire.¹ Il devient alors nécessaire d'éviter une lecture fragmentaire de la Bible qui transformerait un passage particulier en règle universelle sans examiner les autres témoignages scripturaux.

2. Une évolution de la compréhension du ministère

Le deuxième résultat concerne la compréhension du ministère. L'ENA considère désormais que les femmes peuvent être appelées et ordonnées aux trois niveaux de ministère : diacre, prêtre et apôtre. Cette évolution est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Cette décision montre que l'Église distingue la question du sexe de la personne de celle de la vocation ministérielle. La femme n'est plus considérée comme exclue en raison de son sexe. Toutefois, l'ordination n'est pas automatique : elle demeure liée à l'appel de Dieu et à sa reconnaissance par l'apostolat.

Dans cette perspective, les résultats ne permettent pas de conclure que l'ENA abandonne sa conception traditionnelle du ministère. Au contraire, elle conserve le principe selon lequel l'ordination est accomplie par les apôtres, par imposition des mains et prière. Il s'agit donc davantage d'une évolution interne de la doctrine que d'un abandon de la structure apostolique.

Cette observation peut être rapprochée des travaux de N. T. Wright, qui montrent l'importance de replacer les pratiques et les fonctions des premières communautés chrétiennes dans leur développement historique et dans leur contexte.² La compréhension du ministère peut ainsi être étudiée comme une réalité qui possède des fondements historiques, mais dont les modalités peuvent faire l'objet d'une réflexion théologique.

3. Une évolution qui possède également une dimension africaine

Le troisième résultat concerne la portée sociale et communautaire de cette évolution. Dans les sociétés africaines, la femme joue depuis longtemps un rôle important dans la transmission de la foi, l'éducation des enfants, l'encadrement communautaire et les activités sociales des Églises. La reconnaissance de son accès aux ministères ordonnés donne donc une nouvelle dimension institutionnelle à des responsabilités qu'elle exerce déjà, sous diverses formes, dans la vie religieuse.

Cependant, le document étudié ne fournit pas de données empiriques permettant de mesurer les effets concrets de l'ordination des femmes dans les communautés néo-apostoliques. Il serait donc prématuré d'affirmer que cette évolution a déjà produit des transformations déterminées dans la pratique pastorale ou dans les rapports sociaux. Ce constat constitue une limite de la présente étude et ouvre une perspective pour des recherches de terrain ultérieures.

Au total, les résultats montrent que l'ordination des femmes dans l'Église néo-apostolique doit être comprise à partir de trois éléments étroitement liés : une lecture globale des Écritures, une évolution de la compréhension de la vocation ministérielle et le maintien de l'autorité apostolique dans le processus d'ordination. La décision de 2023 apparaît ainsi comme une évolution doctrinale importante, mais qui demeure inscrite dans le cadre théologique et institutionnel propre à l'ENA. Cette évolution invite enfin à poursuivre la réflexion sur la manière dont les Églises africaines peuvent articuler fidélité aux Écritures, héritage ecclésial et réalités nouvelles de leurs communautés.

VII. CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

Au terme de cette étude consacrée à la position de l'Église néo-apostolique concernant l'ordination des femmes, il apparaît que cette question ne peut être réduite à une simple opposition entre tradition et modernité. Elle se situe au croisement de plusieurs dimensions : biblique, théologique, ecclésiologique et sociale. L'analyse des données disponibles montre surtout que la position actuelle de l'Église néo-apostolique est le résultat d'une réflexion globale sur les Écritures, sur la vocation au ministère et sur la compréhension de l'autorité apostolique. Le document étudié précise que, depuis le 1er janvier 2023, les femmes peuvent être ordonnées comme diacres, prêtres et apôtres, tout en maintenant le principe selon lequel l'ordination suppose un appel de Dieu reconnu par l'apostolat.

L'étude a d'abord montré que certains fondements bibliques sont mobilisés pour soutenir cette évolution. Le principe de l'égalité de dignité entre l'homme et la femme, notamment à partir de Genèse 1:27, constitue un élément important de l'argumentation. À cela s'ajoutent les exemples de femmes actives dans les premières communautés chrétiennes, parmi lesquelles Phœbé, Priscille et Junia. La référence à 1 Corinthiens 11:5, qui évoque la femme priant et prophétisant, renforce également l'idée que les femmes ont participé de manière active à la vie spirituelle des premières communautés.

L'analyse a également pris en considération les textes qui semblent imposer des restrictions à la participation des femmes, notamment 1 Timothée 2:11-12 et 1 Corinthiens 14:34-35. L'intérêt de la position néo-apostolique est précisément de ne pas ignorer ces passages, mais de considérer qu'ils doivent être interprétés dans leur contexte et mis en relation avec l'ensemble du témoignage biblique. Cette démarche permet de comprendre pourquoi l'Église considère que la Bible ne fournit pas une interdiction générale et absolue du ministère féminin.

En définitive, la principale conclusion de cette recherche est que l'ordination des femmes dans l'Église néo-apostolique repose sur une interprétation globale des Écritures plutôt que sur l'existence d'un commandement biblique explicite. Le document de référence reconnaît lui-même qu'aucun verset ne dit directement qu'une femme peut être ordonnée prêtre ou apôtre. La position actuelle découle donc d'une réflexion théologique associant plusieurs données bibliques et la compréhension néo-apostolique du ministère.

Cette évolution peut également être comprise à la lumière de la réalité des communautés africaines. Dans beaucoup d'Églises du continent, les femmes constituent une présence essentielle dans la prière, l'éducation chrétienne, l'évangélisation, l'encadrement des familles et les œuvres communautaires. La reconnaissance de leur possibilité d'accéder aux ministères ordonnés pose donc une question qui dépasse la seule organisation interne de l'Église : elle touche aussi à la manière dont les communautés chrétiennes reconnaissent les dons, la vocation et la responsabilité de leurs membres. John S. Mbiti a montré l'importance de comprendre le christianisme africain à partir de la vie concrète des communautés et de leur conception communautaire de la foi.¹ Dans cette perspective, l'évolution de la position de l'Église néo-apostolique mérite d'être étudiée également à partir de ses effets sur les communautés africaines.

Il convient toutefois de reconnaître les limites de cette étude. Le document analysé permet principalement d'étudier les fondements bibliques et doctrinaux de la position de l'Église néo-apostolique, mais il ne fournit pas de données empiriques suffisantes pour mesurer les effets concrets de l'ordination des femmes depuis 2023. Il serait donc intéressant que de futures recherches s'appuient sur des enquêtes de terrain auprès des responsables religieux, des femmes ordonnées, des fidèles et des communautés locales. Une telle démarche permettrait de déterminer comment cette évolution est reçue dans la pratique et quelles transformations elle produit réellement dans la vie ecclésiale.

Enfin, cette étude ouvre une perspective plus large sur l'évolution des institutions religieuses en Afrique. Comme le souligne Kwame Bediako, le christianisme africain est appelé à dialoguer avec son contexte culturel et historique tout en demeurant enraciné dans la foi chrétienne.² L'expérience de l'Église néo-apostolique montre ainsi qu'une institution religieuse peut être confrontée à de nouvelles questions et rechercher, à partir de ses propres références théologiques, une réponse adaptée à son évolution.

En définitive, l'ordination des femmes apparaît comme un domaine où se rencontrent la Bible, la tradition, la vocation, l'autorité ecclésiale et les transformations sociales. L'évolution opérée par l'Église néo-apostolique depuis 2023 constitue un objet particulièrement intéressant pour les sciences religieuses et les études théologiques contemporaines. Elle invite à poursuivre le dialogue entre fidélité aux fondements de la foi et prise en compte des réalités nouvelles des communautés chrétiennes, notamment en Afrique.

REFERENCES

A. OUVRAGES

- Bediako, K. (1995). *Christianity in Africa: The Renewal of a Non-Western Religion*. Edinburgh University Press.
- Bosch, D. J. (1991). *Transforming Mission: Paradigm Shifts in Theology of Mission*. Orbis Books.
- Brueggemann, W. (1997). *Theology of the Old Testament: Testimony, Dispute, Advocacy*. Fortress Press.
- Congar, Y. (1963). *La Tradition et les traditions*. Fayard.
- Dulles, A. (2002). *Models of the Church*. Image Books.
- Dunn, J. D. G. (1996). *The Partings of the Ways: Between Christianity and Judaism and Their Significance for the Character of Christianity*. SCM Press.
- Fee, G. D. (1987). *The First Epistle to the Corinthians*. William B. Eerdmans Publishing Company.
- Keener, C. S. (1992). *Paul, Women & Wives: Marriage and Women's Ministry in the Teaching of Paul*. Hendrickson Publishers.
- Keener, C. S. (1993). *The IVP Bible Background Commentary: New Testament*. InterVarsity Press.
- Kärkkäinen, V.-M. (2002). *Introduction to Ecclesiology: Ecumenical, Historical & Global Perspectives*. InterVarsity Press.
- Mbiti, J. S. (1969). *African Religions and Philosophy*. Heinemann.
- McGrath, A. E. (2017). *Christian Theology: An Introduction*. Wiley-Blackwell.
- Migliore, D. L. (2014). *Faith Seeking Understanding: An Introduction to Christian Theology*. William B. Eerdmans Publishing Company.
- Moltmann, J. (1993). *The Church in the Power of the Spirit: A Contribution to Messianic Ecclesiology*. Fortress Press.
- Oduyoye, M. A. (1995). *Daughters of Anowa: African Women and Patriarchy*. Orbis Books.
- Pannenberg, W. (1998). *Systematic Theology* (Vol. 3). T&T Clark.
- Pillay, G. J., & Hofmeyr, J. W. (Eds.). (1991). *Perspectives on Church History: An Introduction for Southern African Students*. De Jager-HAUM.
- Schüssler Fiorenza, E. (1983). *In Memory of Her: A Feminist Theological Reconstruction of Christian Origins*. Crossroad.
- Schüssler Fiorenza, E. (1992). *But She Said: Feminist Practices of Biblical Interpretation*. Beacon Press.
- Schüssler Fiorenza, E. (1993). *Discipleship of Equals: A Critical Feminist Ekklesia-logy of Liberation*. Crossroad.
- Thiselton, A. C. (2009). *Hermeneutics: An Introduction*. William B. Eerdmans Publishing Company.
- Walls, A. F. (1996). *The Missionary Movement in Christian History: Studies in the Transmission of Faith*. Orbis Books.
- Witherington III, B. (1988). *Women in the Earliest Churches*. Cambridge University Press.
- Wright, N. T. (1992). *The New Testament and the People of God*. Fortress Press.
- Wright, N. T. (2005). *Paul: In Fresh Perspective*. Fortress Press.
- Yoder, J. H. (1994). *The Politics of Jesus*. William B. Eerdmans Publishing Company.
- Grenz, S. J. (1995). *Women in the Church: A Biblical Theology of Women in Ministry*. InterVarsity Press.

B. SOURCES BIBLIQUES

- Bible. (1995). *La Bible : Ancien et Nouveau Testament*. Société biblique française.

Les principaux passages bibliques mobilisés dans l'article sont notamment :

- Genèse 1:27 ;
- Genèse 3:16 ;
- Joël 2:28-29 ;

- Actes 2:17-18 ;
- Actes 18:24-26 ;
- Romains 16:1-2 ;
- Romains 16:3-5 ;
- Romains 16:7 ;
- 1 Corinthiens 11:5 ;
- 1 Corinthiens 14:34-35 ;
- Galates 3:28 ;
- 1 Timothée 2:11-12.

C. DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE

- Église néo-apostolique. (s. d.). *Catéchisme de l'Église néo-apostolique*. Église néo-apostolique.
- Église néo-apostolique. (2023). *Documents doctrinaux relatifs au ministère et à l'ordination des femmes*. Église néo-apostolique.